

<p><b>D 23-43</b></p> <p><b>CRÉATION DE 2 POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé</u> :</p> <p>Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité.

La création sera effective au 1<sup>er</sup> mai 2023 pour les 2 postes et seront pourvus ponctuellement en fonction des besoins des services.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 12 avril 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN  
Maire.

